
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 15 octobre 2024 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville
Craig Sauvé, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement par intérim
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Mark Lavoie, directeur – Travaux publics par délégation
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 04.

CA24 22 0251

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA24 22 0252

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 septembre 2024, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 septembre 2024, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Adoption du budget 2025
Investissement du gouvernement du Québec pour la réfection du Centre sportif de la Petite-Bourgogne
Travaux à venir aux parc Oscar-Peterson et Vinet
Centre Oliver Jones

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Dossiers 30.05 à 30.10 : mise en œuvre de projets de sécurisation routière
Annonces

Le conseiller Vaillancourt aborde le point suivant :

Vélo hivernal

Le conseiller Sauvé aborde le point suivant :

Fin du chantier de la rue Rose-de-Lima
Nouvelle exposition à la Société historique de Saint-Henri

La conseillère Li aborde les points suivants :

Adoption du projet particulier au 1101, rue Ottawa
Annonce

10.04

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

CA24 22

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 25, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Alexandre Ainmelk-Tremblay	Canada Malting
Martin Hamel	Mobilité active pour le quartier Saint-Paul-Émard
Nicolas Langlois-Beneux	Centre Saint-Charles
Louis Poisson	Entente avec MLSE / Terrain du NCC

La période de questions prend fin à 19 h 42.

10.06

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

CA24 22 0253

Accorder un contrat à Bouthillette Parizeau inc. pour les services professionnels en ingénierie et en architecture des phases 2, 3 et 4 du projet de décarbonation au centre Oliver-Jones, au montant de 428 034,68 \$ / Autoriser une dépense totale de 535 043,35 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212441 - 2 soumissionnaires

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat à Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour les services professionnels en ingénierie et en architecture des phases 2, 3 et 4 du projet de décarbonation au centre Oliver-Jones, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 428 034,68 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 212441;

D'autoriser une dépense de 64 205,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 42 803,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 38% par le Service de la gestion et de la planification immobilière et à 62% par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1247977001

CA24 22 0254

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs qui vise à accueillir des enfants avec des besoins particuliers dans les activités de camps de jour, pour 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes, totalisant 50 000 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projet	Montant
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Accompagnement en loisirs - camp de jour	18 212,36 \$
Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Accompagnement en loisirs - camp de jour	11 062,74 \$
Loisirs & Culture Sud-Ouest	Accompagnement en loisirs - camp de jour	20 724,90 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1246481002

CA24 22 0255

Octroyer une contribution financière d'un montant total de 6 000 \$ pour l'organisme Film Noir au Canal / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à Film Noir au Canal, pour la réalisation du festival Film Noir au Canal en 2024;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1245986004

CA24 22 0256

Autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Montréal et Maple Leaf Sports & Entertainment Foundation afin d'obtenir un soutien financier de 120 000 \$ dans le cadre du projet de réfection des terrains de basketball du parc Oscar-Peterson / Approuver le projet d'entente à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Montréal et Maple Leaf Sports & Entertainment Foundation afin d'obtenir un soutien financier de 120 000 \$ dans le cadre du projet de réfection des terrains de basketball du parc Oscar-Peterson;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et Maple Leaf Sports & Entertainment Foundation établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1248980005

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

CA24 22 0257

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'août 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'août 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1247279005

CA24 22 0258

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1248980003

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

CA24 22 0259

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 187 180 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues des Seigneurs et Lionel-Groulx, dossier PAFFSR_20240119-236

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 187 180 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues des Seigneurs et Lionel-Groulx, dossier PAFFSR_20240119-236

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1249382003

CA24 22 0260

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Atwater et Rufus-Rockhead, dossier PAFFSR_20240119-230

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Atwater et Rufus-Rockhead, dossier PAFFSR_20240119-230.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1249382004

CA24 22 0261

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 325 110 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Beaudoin et Saint-Ambroise, dossier PAFFSR_20240119-231

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 325 110 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Beaudoin et Saint-Ambroise, dossier PAFFSR_20240119-231

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1249382005

CA24 22 0262

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Cardinal et Eadie, dossier no : PAFFSR_20240119-232

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Cardinal et Eadie, dossier PAFFSR_20240119-232.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1249382006

CA24 22 0263

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 133 983 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Charon et Wellington, dossier PAFFSR_20240119-235

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 133 983 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Charon et Wellington, dossier PAFFSR_20240119-235.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1249382007

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.08 à 30.12 de l'ordre du jour.

CA24 22 0264

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 73 425 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Jacques-Hertel et Laurendeau, dossier PAFFSR_20240119-237

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 73 425 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Jacques-Hertel et Laurendeau, dossier PAFFSR_20240119-237

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1249382008

CA24 22 0265

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Raudot et Dumas, dossier PAFFSR_20240119-244

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Raudot et Dumas, dossier PAFFSR_20240119-244

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1249382009

CA24 22 0266

Désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Sainte-Marguerite et Saint-Ambroise, dossier PAFFSR_20240119-245

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De désigner le chef de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de la convention d'aide financière accordée à l'arrondissement par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant maximal de 350 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement de l'intersection des rues Sainte-Marguerite et Saint-Ambroise, dossier PAFFSR_20240119-245.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.10 1249382010

CA24 22 0267

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 7 200 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 7 200 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Maison-Répît Oasis inc.	Pour le financement de l'organisation d'un événement visant à célébrer les 35 ans de l'organisme	1 000 \$
Le Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël	2 500 \$
Groupe Paradoxe	Pour le financement de l'achat de huit billets dans le cadre de l'organisation de la Soirée-bénéfice qui aura lieu le 13 novembre 2024, à 18 h, au Théâtre Paradoxe	2 000 \$
RAPLIQ (Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec)	Pour le financement de l'achat de deux billets dans le cadre de l'organisation de la Soirée Vins et Fromages, qui aura lieu le 29 novembre 2024 et à laquelle assisteront le maire et un membre du personnel politique	200 \$
Les Rugissants	Pour le financement de l'organisation de la présentation du concert ARCHES qui aura lieu le 24 novembre 2024 en l'Église ukrainienne Holy Ghost de Pointe-Saint-Charles	1 500 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 7 200 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.11 1249386009

CA24 22 0268

Ratifier une dépense de 800,79\$, frais et taxes inclus, relativement à la participation de M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest et vice-président du comité exécutif, responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière et des affaires juridiques, à la première édition du Rendez-vous de la nouvelle vague municipale qui s'est tenue à Gatineau, le 13 septembre 2024

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De ratifier une dépense de 800,79 \$, frais et taxes inclus, relativement à la participation de M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest et vice-président du comité exécutif, responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière et des affaires juridiques, à la première édition du Rendez-vous de la nouvelle vague municipale qui s'est tenue à Gatineau, le 13 septembre 2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.12 1249386007

CA24 22 0269

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010)

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010).

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest (RCA19 22010).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1247279007

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA24 22 0270

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005), qu'il soit numéroté RCA24 22008 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1245603001

CA24 22 0271

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA11 22010)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA11 22010), qu'il soit numéroté RCA24 22009 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1245603002

CA24 22 0272

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 22014)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 22014), qu'il soit numéroté RCA24 22010 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1245603003

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA24 22 0273

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA21 220327 autorisant la construction d'un projet commercial situé au 1101, rue Ottawa (lot 1 853 744 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2024;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA21 220327 autorisant la construction d'un projet commercial situé au 1101, rue Ottawa (lot 1 853 744 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences suivantes :

D'abroger, pour la résolution CA21 220327, les exigences suivantes :

- l'aménagement d'un local d'une superficie minimale de 50 m² situé au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée aux fins d'opération des équipements mécaniques et électriques de la place William-Dow. Ce local devra être accessible en tout temps par la Ville de Montréal à partir d'un accès directement adjacent au domaine public;
- l'aménagement d'une murale ou d'une intervention artistique pour un mur aveugle implanté à la limite latérale du terrain;
- pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), un document décrivant l'intervention artistique;
- avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment, l'identification de l'intervention artistique aux plans pour permis.

De remplacer, pour la résolution CA21 220327, l'exigence suivante :

« Que le niveau sonore du bâtiment audible à l'extérieur des limites de la place William-Dow soit égal ou inférieur à 55 dBA Leq (24 h) »

par l'exigence suivante :

« Que le niveau sonore des activités à l'intérieur du bâtiment pouvant être audible à l'extérieur des limites de la place William-Dow soit égal ou inférieur à 55 dBA Leq (24 h) »

De remplacer, pour la résolution CA21 220327, l'autorisation suivante :

« L'aménagement d'une unité de stationnement à l'extérieur en cour avant. »

par l'autorisation suivante :

« L'aménagement d'une aire de chargement à l'extérieur en cour avant d'une largeur maximale de 3,5 mètres et d'une profondeur maximale de 12 mètres. Aucun véhicule ne peut être stationné dans cet espace pour une durée prolongée. »

Les travaux visés par la résolution CA21 220327 devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de cette résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution et à la résolution CA21 220327 seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1244334004

CA24 22 0274

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 15 octobre 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 15 octobre 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 15 octobre 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1249838009

CA24 22 0275

Édicter, en vertu des paragraphes 2° et 4° de l'article 531 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), une ordonnance permettant l'inscription du nom et de la marque de commerce du commanditaire d'un espace public pour le parc Oscar-Peterson, situé au 810, rue Chatham, pour une période maximale de cinq ans, à compter du 16 octobre 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu des paragraphes 2° et 4° de l'article 531 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), une ordonnance permettant l'inscription du nom et de la marque de commerce du commanditaire d'un espace public pour le parc Oscar-Peterson, situé au 810, rue Chatham, pour une période maximale de cinq ans, à compter du 16 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1248678012

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.10 de l'ordre du jour.

CA24 22 0276

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2135, rue de Châteauguay

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par François Martineau, architecte, déposés et estampillés en date du 4 juin 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2135, rue de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1244824017

CA24 22 0277

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2479, rue du Centre

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Mourad Bendjennat, architecte, déposés et estampillés en date du 18 septembre 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation du bâtiment situé au 2479, rue du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1244824014

CA24 22 0278

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2812, rue Springland

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Zoubeir Azouz, architecte, déposés et estampillés en date du 20 septembre 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation du bâtiment situé au 2812, rue Springland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1244824016

CA24 22 0279

Autoriser le transfert de deux postes vacants de cols bleus, non financés, au Service du matériel roulant et des ateliers, afin d'équilibrer le plancher d'emploi de l'Arrondissement

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Autoriser le transfert de deux postes vacants de cols bleus (postes n°93831 et n°93807) au Service du matériel roulant et des ateliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
50.01 1249636001

CA24 22 0280

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de douze mois, débutant le 16 octobre 2024

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Craig Sauvé comme maire suppléant de l'arrondissement pour une période de douze mois, débutant le 16 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
51.01 1247279006

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 19 h 51, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2024.

Initiales Daphné Claude